

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2019

PRÉSENTS : Mmes Christine NÉMOZ, Gésabelle GIROUD, Catherine TEILLON, Danielle FAVIER, Isabelle COURTIAL, Martine MÉRAUD,
MM. Bernard PIÉGAY, Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, Aimé VUAILLAT, André CHABERT, Gérard CHABOUD-GRILÉ, Gérald REVEYRAND.

ABSENTS (excusés) : Mme Dominique GADOU, avec pouvoir à Mme Christine NEMOZ, Mme Monique PERRIOL, avec pouvoir à M. Maurice BELANTAN, M. Damien RIGOLLET, avec pouvoir à Mme Martine MÉRAUD, M. Guillaume ARRU-GALLART, avec pouvoir M. Jean BELANTAN, M. Jean-Marc GUILLET.

Secrétaire de séance : Madame Christine NEMOZ.

1. URBANISME

Monsieur André CHABERT présente au conseil municipal les dossiers suivants :

Déclarations préalables

- + Mme Jeannine ROUX : division parcellaire : refus de la DDT,
- + M. Olivier SALMON : construction d'un portail, rue du 19 mars 1962.

Certificats d'urbanisme

- + Mme Jeannine ROUX : division parcellaire : avis défavorable.

Permis de construire

- + Mme Barbara REY : construction d'une maison, rue des fontainiers,
- + M. Julien VILLATEL : construction d'une maison, rue du gilin.

2. CONVENTION RGPD (règlement Général pour la Protection des Données) AVEC LA CCBD

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, la constitution d'un groupement de commande ayant pour objet la mutualisation d'une mission d'accompagnement pour la mise en conformité du traitement de données avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

Ce groupement permettra d'obtenir de la part du candidat sélectionné les meilleures conditions financières et commerciales pour l'exécution des prestations demandées d'une part, et la mutualisation des commandes d'autre part.

Le marché sera lancé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Les prestations seront passées sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, et seront décomposées en tranches :

- une tranche ferme d'une durée d'un an : diagnostic de la conformité des traitements de données avec le RGPD et accompagnement dans la mise en conformité, comprenant la mission externalisée de Délégué à la Protection des Données (DPD).
- une tranche optionnelle d'une durée d'un an : Poursuite de l'accompagnement dans la mise en conformité et mission externalisée de DPD.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné sera nommée coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, pour mission de procéder à la consultation des entreprises, à la signature et notification du contrat, ainsi qu'à la notification de l'ensemble des bons de commande au prestataire retenu.

Chaque membre du groupement de commande s'acquittera directement auprès du prestataire, des factures relatives aux prestations réalisées pour son propre compte.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'APPROUVER la constitution du groupement de commande relatif à la mission d'étude et d'accompagnement des collectivités dans la mise en conformité du traitement de leurs données avec le RGPD, avec la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, comme coordonnateur ;
- D'AUTORISER le maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous autres documents afférents.

3. Restaurant ex-COT ET BEEF

8 candidats ont postulé pour la location gérance. 5 ont été retenus et seulement 3 candidats ont été reçus par la commission.

La commission propose de retenir Mme Laetitia GRACCCIO et M. ADRIEN COMBEROUSSE pour une location gérance. Conditions : loyer 1 600 € par mois, 3 mois de caution. Cette location gérance comprend les locaux, la licence IV, la mise à disposition du matériel dont l'entretien et le remplacement seront à la charge du locataire.

Vote du conseil municipal : 2 abstentions.

4. REMPLACEMENT DU MATERIEL TELEPHONIQUE- ESPACE CONDORCET ET MAIRIE

Deux entreprises ont été consultées :

ORANGE : 5 420€ TTC maintenance : 307 € TTC par an.

VEODIS : 5 433 € TTC maintenance : 720 € TTC par an.

La proposition d'ORANGE est retenue : la mise en service se fera en mars 2019.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5. PANNEAU D'AFFICHAGE LUMINEUX

L'entreprise MT COM SAINT SAVIN propose l'installation d'un panneau lumineux mixant informations municipales et publicité commerciales.

Il ferait 2 m².

Différentes rencontres ont eu lieu avec la mairie de Arandon-Passins.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour poursuivre les négociations avec l'entreprise.

6. ONGLERIE

Place des écoliers : la commune louera le local pour une onglerie à partir du 01/04/2019.

Accord du conseil municipal.

7. ESPACE CULTUREL CONDORCET

Les études de sols seront réalisées par l'entreprise EGSOL (2 080 € H.T.).

Le bureau de contrôle sera SUD EST PREVENTION (4 500 € H.T.).

La mission SPS sera assurée par ICDF (1 940 € H.T.).

L'appel d'offres sera lancé en avril mai pour un début des travaux le 8 juillet 2019 qui devraient se terminer fin octobre 2019. La restauration scolaire se fera à la Diamantelle le temps de la réalisation des travaux. Le montant des subventions obtenues se monte à environ 70 %.

8. PRISE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA CCBD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'article 64 de la loi NOTRe rendait obligatoire au 1^{er} janvier 2020 les compétences Eau et Assainissement. Dans cette perspective, la Communauté de communes a commandé la réalisation d'une étude préparatoire qui se déroule en plusieurs phases.

La restitution des enjeux techniques et financiers de cette étude a fait l'objet de plusieurs réunions avec les élus concernés : élus des syndicats gestionnaires de ces deux compétences, élus communaux et conseillers communautaires.

La loi 2018-702 du 3 août 2018, assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes en permettant aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Il est précisé que dans ce cas, le transfert est repoussé de 2020 à 2026.

Le calendrier initial de l'étude préparatoire en cours prévoyait dix-huit mois (de juillet 2018 à janvier 2020) de travaux préalables.

Les dispositions de la loi du 3 août dernier ont pour effet de réduire à six mois le temps de préparation pour la prise de ces deux compétences.

C'est la raison pour laquelle, la communauté de communes propose d'opérer une modification de ses statuts permettant de recueillir dès la fin de l'année 2018 (au plus tard fin février 2019) l'avis des élus communautaires et municipaux.

Cette modification propose de prendre les compétences optionnelles eau et assainissement au 31 décembre 2019 en précisant que ces deux compétences deviendront obligatoires le 1^{er} janvier 2020.

Plusieurs raisons conduisent la Communauté de communes à ériger ces deux compétences en axes majeurs du développement territorial des Balcons du Dauphiné.

- L'accès à l'eau potable représente un enjeu fondamental pour les habitants d'un territoire. L'eau et l'assainissement constituent un service public d'importance. Les caractéristiques du service rendu, les usages auxquels il entend répondre, les choix opérés en matière de tarification, la poursuite d'objectifs sanitaires et environnementaux (qualité de la ressource, protection des milieux) participent pleinement de la stratégie et de la vision portées par le territoire, de son attractivité et de la qualité de vie de ses habitants.

- Loin de constituer les deux seuls services publics environnementaux, les compétences eau et assainissement trouvent leur place au cœur d'une politique globale de l'eau, désormais structurée à l'échelle intercommunale et qui intègre la dimension de prévention des inondations et de gestion des milieux aquatiques.

Pivots d'une vision intégrée de l'eau, elles deviennent des leviers essentiels à la mise en œuvre d'une véritable politique territoriale de l'eau ; une politique portée et pilotée par les élus du territoire, auxquels incombe la responsabilité de sa définition et de son exercice.

- L'exercice des compétences eau potable et assainissement à l'échelle communautaire est également motivé par une perspective de mutualisation des moyens pour une meilleure gestion du patrimoine. Celui-ci doit être appréhendé avec une vision élargie (le patrimoine matériel – stations d'épuration, réseaux, équipements divers et le patrimoine naturel - la ressource en eau) et la prise en considération des bassins versants du territoire communautaire en privilégiant l'écoulement gravitaire des eaux. Cet aspect technique et géographique conduit à proposer une organisation qui s'appuie pour l'exercice de ces deux compétences sur :
 - le syndicat des Abrets,
 - le syndicat Dolomieu/Montcarra élargi sur sa partie Ouest
 - et une régie communautaire qui reposerait sur le SIEPC, structure historique de la partie Nord des Balcons du Dauphiné.

- Vu les articles 64 et 68 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » ;
- Vu l'article le CGCT et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-20 et L.5214-16 du CGCT ainsi que les articles L.2224-7 et L.2224-8 dudit code;
- Vu les termes de la loi n° 2018-703 du 3 août 2018 ;
- Vu les statuts actuels de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;
- Vu les termes de la délibération n°202/2018 de la communauté de communes prise lors de sa séance du 20 novembre 2018 et la notification faite à la commune de (à renseigner par la commune) en date du 22 novembre 2018.
- Considérant que les principes suivants devront présider les travaux préparatoires à la mise en œuvre des deux compétences eau et assainissement et l'organisation qui sera mise en place pour leur gestion, à savoir :

* Le maintien des projets prévus par les structures gestionnaires actuelles et inscrits dans les schémas directeurs,

* le recours à une gouvernance publique (gestion directe avec une régie dotée de l'autonomie financière)

* Et une gouvernance associant largement les élus dans les choix d'investissements qui viendront impacter la tarification

- Vu l'exposé ci-dessus,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes correspondant aux transferts des compétences eau potable et assainissement au 31 décembre 2019 ;
- de RAPPELLER que les principes énoncés ci-dessus devront présider l'ensemble des travaux préparatoires et la future organisation à mettre en place pour la gestion de ces deux compétences ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification statutaire.

Accord du conseil municipal : 1 contre, deux abstentions.

9. CESSION DE LOCAUX

Monsieur Gilles VANDROUX souhaiterait acquérir le local sous le magasin de l'esthéticienne. Il y aurait environ 3 000 € de travaux pour individualiser le local. Prix de vente 25 000 €. Accord du Conseil municipal.

10. BAUX RURAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des changements à effectuer pour la location des terres aux agriculteurs suite au départ en retraite de MM. Yves DESVIGNES et Michel TEILLON.

Il convient de réorganiser les locations de terre avec M. Stéphane GAGNIEUX, et de confier la location de terrains à Mme Simone BAL et MM. Damien RIGOLLET et Jean-Marc GUILLET.

Les baux sont signés pour une durée de 5 années entières et consécutives à compter du 25 novembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle la tarification du prix de location des lots, selon trois catégories en fonction de la valeur agronomique des sols :

catégorie 1 : 95 € l'ha,

catégorie 2 : 75 € l'ha,

catégorie 3 : 50 € l'ha.

Après discussion, le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les baux ruraux avec les personnes désignées ci-dessus.

11. COMPETENCE ENFANCE-JEUNESSE CCBD

La CCBD a repris la compétence enfance : le centre aéré sera désormais organisé par la CCBD et non par Familles Rurales. Les conditions feront prochainement l'objet d'une convention.

12. GRAND DEBAT NATIONAL

4 dates de rencontres sont proposées aux citoyens en collaboration avec la mairie de Les Avenières Veyrins-Thuellin.

13. DIVERS

Concert de la commission culturelle : 01/02/2019 à la Diamantelle.

Assemblée générale de Mali Mélo : 25/01/2019.